



Conseil de la Ville

Règlement RV-2016-16-44 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Grille des spécifications applicable à la zone H1232

La grille des spécifications applicable à la zone H1232, annexée au Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, est modifiée par le remplacement, dans la colonne « Hauteur min. étage », sur la ligne afférente à la classe d'usage H2, du nombre « 2 » par le nombre « 1 ».

Adopté le 27 mars 2017

(signé) Gilles Lehouillier

Gilles Lehouillier, maire

(signé) Marlyne Turgeon

Marlyne Turgeon, greffière par intérim

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 6 MAI 2017